
Compte rendu de la réunion du conseil municipal du lundi 27 janvier 2014

Présents : MM. Jean-Pierre JORCIN – Gilbert PILLOUD – Yvan BOURGEOIS – Pierre GAGNIERE – Gilbert SUIFFET – Christelle ZAPILLON – Cécile BURDIN – Annick TOURT – Bérengère BOCH -

Procurations de : Marie-Laure FILLIOL à Christelle ZAPILLON -

Secrétaire de séance : Cécile BURDIN

➤ **Approbation du compte rendu de la réunion du 15 janvier 2014**

Pas de remarques.

➤ **Modification des statuts de la CCHMV**

La CCHMV par délibération du 14 novembre 2013 a décidé de reformuler le groupe de compétences « voirie et transports » afin de prendre en compte l'organisation des transports à la demande (1/ d'intérêt communautaire), les autres dispositions sont inchangées.

Le conseil municipal donne son accord pour cette modification.

➤ **Garantie emprunt OPAC**

Le Maire indique que Monsieur le Préfet de la Savoie a accordé à l'OPAC de la Savoie un agrément en date du 30 novembre 2009, destiné à financer la réalisation de 12 logements locatifs à Lanslebourg Mont-Cenis. Cet agrément a permis à l'OPAC d'obtenir des prêts de la Caisse des Dépôts d'un montant de 1 082 879 €. La Caisse des Dépôts a mis en place un nouveau dispositif de garanties d'emprunts, et la Commune est sollicitée pour accorder sa garantie pour le remboursement de 50 % de cet emprunt. Le Département de la Savoie a déjà accordé sa garantie pour les 50% restants.

Le conseil municipal accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt souscrit par l'OPAC de la Savoie auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

➤ **Demandes de subvention au Conseil Général**

○ ***Festival « Flocon d'Art »***

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet du festival « Flocon d'Art », festival original pluridisciplinaire accessible à tous, du 4 au 7 mars 2014.

Le festival proposera des ateliers de danse, clown et théâtre, des spectacles de danse, une pièce de théâtre, un one man show, deux courts métrages, deux spectacles enfants, un concert et un espace d'exposition.

Le prix des spectacles adultes est fixé à 8€ et 10€, le prix des spectacles enfants à 6€ et 4€, le prix des ateliers à 10€ et 8€, le prix d'entrée pour les expositions à 3€. Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	en euros (TTC)	Financements	en euros (TTC)
Spectacles, expositions et ateliers	3500€	Commune de Lanslebourg Mont-Cenis (70%)	1400€
Taxes (SACEM/GUSO (estimation))	500€	Billetterie (estimation)	1400€
		Charte de développement culturelle du Conseil Général de la Savoie (30%)	1200€
Total	4000€	Total	4000€

○ « *L'enchantement au Théâtre* »

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet « L'enchantement au théâtre », projet de diffusion culturelle et de découverte du monde du théâtre avec la Compagnie professionnelle le Feu Follet, les 5èmes du collège de Modane et les classes de Bonneval sur Arc.

Ce projet consiste à faire découvrir aux enfants le monde du théâtre le jeudi 20 février 2014 en leur présentant les différents métiers du théâtre : régisseur, décorateur, musicien (piano préparé), scénariste et également en visitant l'auditorium. Les enfants assisteront ensuite à une représentation à 14h du spectacle de Merlin l'Enchanteur par la Compagnie le Feu Follet. Une représentation tout public est également proposée la veille le mercredi 19 février 2014 à 18h30. Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	en euros (TTC)	Financements	en euros (TTC)
Spectacles et ateliers	2136 €	Commune de Lanslebourg Mont-Cenis (24 %)	500 €
		Billetterie public (estimation, 26%)	560 €
		Participation collège de Modane (4€ / enfants – estimation, 21%)	440 €
		Participation école de Bonneval sur Arc (4€ / enfant – estimation, 6%)	136 €
		Région Rhône-Alpes CDDRA Syndicat du Pays de Maurienne (24%)	500 €
Total	2136 €	Total	2136 e

Le conseil municipal approuve ces projets, leurs plans de financement et autorise le Maire à déposer les demandes de subvention correspondantes.

➤ **Atelier communal : missions complémentaires de maîtrise d'œuvre**

Par délibération du 3 octobre 2013, une mission de maîtrise d'œuvre de base a été attribuée à l'Agence GROSSET – LU dans le cadre des travaux de reconstruction de l'atelier communal.

Des missions complémentaires : études techniques, bureau d'études fluides et thermique, économiste, mission de SPS, contrôle technique doivent être prévues à ce stade de l'opération.

Le conseil municipal décide de retenir les entreprises suivantes et autorise le Maire à signer tout document permettant de contractualiser ces missions (2 contre – 8 pour).

Etudes techniques	INGEXCO	8 000.00 € HT
B.E. Fluides et thermique	EATI	19 000.00 € HT
Economiste	VIALLET M.	9 570.00 € HT
Mission de SPS	VERITAS	3 000.00 € HT
Contrôle technique	VERITAS	5 000.00 € HT

➤ Questions diverses

Vœu sur la modification des limites territoriales des cantons de Savoie :

Le projet de découpage appelle des remarques d'ordre général :

- non prise en compte de la spécificité des territoires de montagne, de leur caractéristique géographique (étendue) et de leur population (permanente et touristique). Ce projet de refonte accentue le déséquilibre entre cantons urbains et cantons ruraux quant au travail à fournir par les futurs conseillers départementaux (écart de 28 communes entre le canton n°8 et le canton n°16 par exemple).
- constitution d'une assemblée départementale en Savoie à 38 conseillers au lieu de 37 alors que le citoyen contribuable demande, à juste titre, une diminution du nombre d'élus.
- perte de la DSR pour les chefs-lieux de canton actuels.

et des remarques d'ordre territorial :

- risque que le redécoupage des cantons ait un impact sur le redécoupage des territoires et donc sur les périmètres des procédures contractuelles départementales (CTS en particulier).
- menace de voir à court terme, dans le cadre des évolutions prochaines de l'intercommunalité, la Communauté de Communes Porte de Maurienne rattachée à la Communauté de Communes Coeur de Savoie.
- crainte de recentrage des services publics et de leur disparition sur les principaux bourgs centres de la vallée de la Maurienne.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- regrette que la réforme ait été établie dans une pure logique comptable sans prise en considération du critère de population DGF et des critères de ruralité. Le seul principe d'équilibre démographique a prévalu,
- demande à ce que l'intégrité du territoire soit maintenue et **exige** que le canton d'Aiguebelle actuel reste, pour des questions de cohérence, dans les limites du périmètre du Pays de Maurienne et du SCoT,
- revendique un découpage à trois cantons sur l'arrondissement.

Vœu sur la situation du fret SNCF en Maurienne :

Le Conseil Municipal, très attaché à l'importance et à l'impact environnemental du transport ferroviaire, considérant les conséquences de la suppression de l'antenne « fret » de Saint Jean de Maurienne, et l'impact d'une telle décision sur l'emploi dans la vallée, mais aussi sur l'activité économique :

- demande à la SNCF (division fret) de revoir cette mesure, de rapatrier sur la capitale maurienne de la charge de travail, afin d'y assurer une activité pérenne,
- demande également à l'Etat et à la SNCF de se mobiliser pour assurer une concurrence équilibrée entre le « fret SNCF » et les autres acteurs de ce mode de transport à un moment où l'on voit des concurrents utiliser sur la ligne de Maurienne des locomotives Diesel, particulièrement polluantes, le transport routier se développer aux dépens des lois européennes, le recul sur l'écotaxe qui devait

permettre de financer des infrastructures, et enfin le projet de réforme ferroviaire qui devrait développer un meilleur dialogue avec les régions et les organisations représentatives du personnel.

Travaux forêt :

Il y a lieu de programmer en 2014 des travaux, proposés par l'ONF, de régénération et croquetage à la pelle araignée en forêt communale.

Ces travaux estimés à 7 975 € HT peuvent être subventionnés par la Région à hauteur de 1 200 €.

Un dossier de demande de subvention sera déposé à cet effet.

Chalets Sablons :

Ils seront enlevés avant le début de la construction de l'hôtel le St Charles.

Selon les possibilités et le coût de déplacement (camion, hélicoptère ?), un des deux pourrait être utilisé pour la base de voile, le deuxième à étudier.

Tracteur porte outils : la possibilité d'inscrire cette dépense sera étudiée lors de la préparation du budget 2014.

Oriflamme pizzeria : demander à ce qu'elle soit retirée. Suite à une demande de l'ABF les oriflammes sont proscrites en façade des commerces.

Ruisseau des Essarts : les enrochements ont été réalisés uniquement côté Lanslevillard.